

<p>Date de convocation :</p> <p>25/07/2024</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt-neuf juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT. (17)

Absents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Fabienne MANOHA. (3)

Excusés : Isabelle MEYNET (pouvoir à Fanny MOURIER), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE) Christophe MOULIN (pouvoir à Thierry SABOT). (3)

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Eboulement quartier de Béraud.

DCM 20240729-1

Monsieur Le Maire rappelle que lors de l'orage du 10 mars 2024 accompagné de fortes pluies, la Commune a été informée d'un glissement de terrain sur la voirie située Quartier de Béraud empêchant la circulation. Aucun dommage corporel ou matériel n'est à déplorer.

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Patrice FAUGIER, géomètre-expert du bureau d'études GEOLIS, a été désigné pour délimiter la Rue de Béraud voie communale n°58 ex-RD n°44 au droit des parcelle AH n°104 et 105.

Les éléments recueillis permettent d'établir que les arches, ouvrages d'art, sont propriété de la Commune de DUNIERES.

Afin d'éviter une longue procédure judiciaire, Monsieur Le Maire propose de lancer les travaux de déblaiement de la voie et de renforcement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

~~Autorise Monsieur Le Maire à entreprendre et financer les travaux nécessaires pour le déblaiement du glissement de terrain afin de permettre la réouverture de la route de Béraud au moins sur une voie de circulation et la sécurisation des lieux ;~~

AR Préfecture

043-214300873-2024072900001
Reçu le 09/08/2024

- Autorise Monsieur Le Maire à continuer toutes démarches auprès de l'assurance GROUPAMA afin d'obtenir des indemnisations ;
- Autorise Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches de négociations nécessaires avec les propriétaires riverains concernés : Monsieur et Madame BOUTONNET et les Consorts MALARTRE pour purger les terres qui le nécessitent sur leurs propriétés ;
- Autorise Monsieur Le Maire à finaliser la propriété du bas du talus, à l'aplomb des arches avec les propriétaires concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE

AR Prefecture

043-214300873-20240729-DCM20240729_1-DE
Reçu le 09/08/2024